



Cour des comptes

Genève, le 15 septembre 2008

*Aux représentant-e-s de la presse
et des médias*

Communiqué de presse de la Cour des comptes (2 pages)

Cour des comptes: présentation du rapport annuel d'activités

La Cour des comptes publie son premier rapport annuel d'activités. 134 recommandations ont été émises aux entités auditées. Sauf exceptions rares, la Cour constate une sérieuse volonté de mettre en œuvre ses recommandations. Le site internet de la Cour a été visité 38'572 fois durant cette période, et 8'548 téléchargements de rapports ont eu lieu. Le potentiel d'économies identifié par les recommandations de la Cour a été supérieur à CHF 4 millions, montant largement supérieur au coût de fonctionnement de la Cour. Le rapport et les annexes sont librement disponibles sur <http://www.ge.ch/cdc/rapports.asp>.

Compte tenu du temps qu'il a fallu à la Cour pour mettre en place ses activités et l'échelonnement des entrées en service de ses collaborateurs, elle a décidé d'attendre dix-huit mois avant de rendre son premier rapport d'activité arrêté au 30 juin 2008.

Indépendamment de la mise en place de son organisation interne et de l'élaboration de ses règles de fonctionnement, la Cour s'est engagée avec ardeur à remplir son rôle de contrôle indépendant et autonome dans le très large champ d'activité qui lui est ouvert par la constitution et la loi. De ce fait, elle a pu intervenir sur des contrôles a priori, concomitants et a posteriori de l'action des entités auditées.

Pendant ses dix-huit premiers mois d'activité, la Cour a ouvert 47 dossiers (34 en 2007 et 13 au premier semestre 2008). Parmi ces dossiers, 30 ont été ouverts à la suite de communication de citoyens, 6 à la demande d'autorités et 11 par la Cour elle-même.

33 de ces dossiers ont été traités par la Cour durant cette période et 14 dossiers sont encore en cours d'instruction. Parmi les dossiers traités, la Cour a publié 13 rapports qui ont fait l'objet de conférences de presse après avoir été présentés aux autorités et le solde, soit 20 dossiers, ont fait l'objet de refus d'entrée en matière motivés ou non.

Les rapports rendus ont concerné tant des services de l'Etat que des communes et des institutions publiques autonomes.

134 recommandations ont été émises aux entités auditées. Au 30 juin 2008, 28 recommandations sont réalisées, 99 sont en cours de réalisation, 4 sont restées sans effet et 3 ont été refusées par les entités auditées. La mise en œuvre des recommandations est contrastée et ne peut faire l'objet d'aucune généralisation. Sauf exceptions rares, la Cour constate une sérieuse volonté de mettre en œuvre ses recommandations, mais les importantes réorganisations en cours à l'Etat ne facilitent pas leur mise en place dans les délais souhaités.

Le site internet de la Cour a été visité 38'572 fois durant cette période, et 8'548 téléchargements de rapports ont eu lieu. Le potentiel d'économies identifié par les recommandations de la Cour a été supérieur à CHF 4 millions, montant largement supérieur au coût de fonctionnement de la Cour.

Après dix-huit mois de fonctionnement, la Cour a pu montrer à tous l'utilité de son activité. Elle relève que plusieurs de ses contrôles ont été opérés à la demande de citoyens mais aussi du Conseil d'Etat et du Grand Conseil. Elle souhaite vivement que cette collaboration avec la population et les pouvoirs législatif et exécutif se poursuive, et lui permettent d'œuvrer dans un but commun d'amélioration du fonctionnement des institutions.

Entrée en fonction le 1^{er} janvier 2007, la Cour des comptes est chargée de vérifier la légalité des activités, la régularité des comptes et de s'assurer du bon emploi des crédits, fonds et valeurs gérés par l'Etat, les communes et les institutions ou services qui en dépendent.

Toute personne peut lui communiquer des informations relatives à la gestion de l'Etat, des communes et des organismes subventionnés. Les rapports de la Cour sont publics et librement disponibles, avec de nombreuses autres informations (notamment les modalités de communication à la Cour), sur le site <http://www.ge.ch/cdc>

*Pour toute information complémentaire, prière de contacter
Madame Antoinette Stalder, Présidente de la Cour des comptes
Tél. 022 388 77 91, e-mail : antoinette.stalder@etat.ge.ch*